

Autorisation d'exploitation de droits à l'image

Mesdames et messieurs les responsables d'association.

L'autorisation d'exploitation du droit à l'image et de vos coordonnées associatives est une procédure obligatoire afin que des documents ou informations puissent être échangés avec la mairie et que dans chacun des supports communaux (site internet, Facebook) ainsi que dans la presse (La Dépêche, le Petit Journal) ou autres, les noms ou photos de personnes puissent être publiés.

Je joins au présent document un modèle possible d'autorisation que vous-mêmes et vos adhérents peuvent renseigner par exemple au moment du renouvellement de la licence.

Il vous appartiendra de nous retourner **ensuite** le document détachable ci-dessous. A défaut, les informations et articles concernant vos activités ne pourraient paraître de façon complète sur nos supports d'information. Pour tout renseignement vous pouvez contacter les services de la mairie ou le 0620382742

Je pense que chacun comprendra les nécessités de cette démarche qui vise à valoriser vos activités, informer un maximum de personnes tout en respectant le droit à l'image et la vie privée de chacun.

Je vous en remercie. Bien cordialement à vous

Michel LAMOLINAIRIE
mairie d l'Honor de Cos

Document à détacher et à retourner à la mairie de l'Honor de Cos



Je, soussigné, ----- responsable de -----
----- accepte que les coordonnées administratives de mon association et son adresse internet puissent être utilisés par les services de la mairie de l'Honor de cos.

Je certifie également que les adhérents de mon association acceptent qu'eux même ainsi que leurs enfants mineurs paraissent et/ou soient cités sur la page Facebook de la mairie, sur son site internet ainsi que dans la presse locale (Dépêche, Petit Journal) pour tout ce qui touche aux activités de l'association.

A l'exception (éventuelle) de :

(Joindre éventuellement un document annexe)

A l'Honor de Cos le -----2020

Signature du responsable du service ou de l'association